

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE POUR LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN DU PLU DE TAVERS

Je soussigné Jean Pierre DURAND, Président de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, certifie que l'avis d'enquête publique relative à la modification de droit commun du PLU de Tavers a été affiché réglementairement :

A la Mairie de Meung-sur-Loire le 15 décembre 2023 et à la Mairie de Tavers le 22 décembre 2023, et pendant toute la durée de l'enquête publique, soit jusqu'au 9 février 2024 inclus.

Je certifie en outre que l'arrêté n°2023-PLUIHD-010 en date du 8 décembre 2023, prescrivant l'enquête publique a bien été affiché :

A la Mairie de Meung-sur-Loire le 15 décembre 2023 et à la Mairie de Tavers, le 22 décembre 2023 et pendant toute la durée de l'enquête publique, soit jusqu'au 9 février 2024 inclus.

Fait à Meung-sur-Loire le 15 février 2024,

Le Président de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire

Jean Pierre DURAND